

En exercice	19
Présents	16
Volants	19
Absents	3
Exclus	0

Date de la convocation

3 juillet 2026

Date d'affichage de la liste des
délibérations examinées en séance

16 juillet 2026

Objet de la Délibération**VII – AFFAIRES SCOLAIRES –
PERISCOLAIRES et
EXTRASCOLAIRES****1 – Tarifs 2026 – 2027 du service
périscolaire –****Annule et remplace la présente visée
le 15/07/2026**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le



ID : 025-212503957-20260709-09072026VII1AR-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTFAUCON**

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures trente minutes, en cette commune, régulièrement convoqué, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie POTY

Présents : Anne-Marie POTY, Gaëlle AUFFRET, Nathalie CRESSIER, Didier DEBELLEMANIÈRE, Lilian DUBAND, Vincent GIRARD, Arnaud GODARD, Marie-Louise LAITHIER, François MALESSARD, Catherine MARTIN, Christine MOLLIER Orane PREVITALI, Alain RICHARD, Ada ROSSI, Martine SERRETTE, Florence VACELET

Absents excusés :

Laurent JEUNET donne procuration à Vincent GIRARD

François SUSBIELLES donne procuration à Ada ROSSI

Frédéric VERMOT donne procuration à Alain RICHARD

Absent :**Secrétaire :** Lilian DUBAND**Annule et remplace la présente visée le 15/07/2026**

Anne-Marie POTY, Maire, rappelle qu'il y a lieu de fixer les horaires et les tarifs du périscolaire pour l'année 2026 / 2027. Elle rappelle qu'ils tiennent compte du contexte inflationniste actuel et de l'augmentation des coûts salariaux envisagés

A/ en ce qui concerne les horaires : ils restent inchangés avec le maintien des rythmes scolaires actuels.

B/ – En ce qui concerne les tranches du barème des quotients familiaux applicables à la pause méridienne (garderie / repas) : 5 tranches sont proposées

Quotients	Tranche tarifaire
QF 1	0 € à 856 €
QF 2	857 € à 1 066 €
QF 3	1 067 € à 1 230 €
QF 4	1 231 € à 1 389 €
QF 5	1 390 € et plus

Acte rendu exécutoire**après dépôt en Préfecture le :****et publication ou notification du :****Rappel des règles de calcul :**

1/12 revenus familiaux de l'année N-2 + prestations familiales de décembre n-1

QF =

Nombre de parts définies suivant le mode impôts

NB : il est rappelé qu'est appliqué également un système de décote de quotients familiaux tenant compte du nombre d'enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

Après débat, les tranches du barème des quotients familiaux sont adoptées à l'unanimité.

Il est précisé que l'Aide aux Temps Libres (ATL) d'un montant de 0.50 € par heure de présence facturée (hors temps de repas) sera déduite pour les familles dont le QF est inférieur à 856 €. Cette mesure ne s'applique pas aux temps de garderie matin et soir à l'exclusion du mercredi midi.

C/ en ce qui concerne les tarifs :

- **une carte annuelle familiale d'adhésion au service périscolaire de 30 €.**
- **Pause méridienne**

Le barème fratrie appliqué tient compte de l'ordre de naissance des enfants.

Familles bénéficiant du QF 1 : moins de 856 €

	Repas	Garderie méridienne	Total	Total avec déduction ATL (0.50 €/h sur garderie méridienne)
1 ^{er} enfant	4.48 €	0.49 €	4.97 €	3.47 €
2 ^{ème} enfant	4.48 €	0.29 €	4.77 €	3.27 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.48 €	0.08 €	4.56 €	3.06 €

Familles bénéficiant du QF 2 : compris entre 857 € et 1 066 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.48 €	1.46 €	5.94 €
2 ^{ème} enfant	4.48 €	1.26 €	5.74 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.48 €	0.75 €	5.23 €

Familles bénéficiant du QF 3 : compris entre 1 067 et 1 230 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.48 €	3.10 €	7.58 €
2 ^{ème} enfant	4.48 €	2.90 €	7.38 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.48 €	2.18 €	6.66 €

Familles bénéficiant du QF 4 : compris entre 1 231 et 1 389 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.48 €	3.36 €	7.84 €
2 ^{ème} enfant	4.48 €	3.16 €	7.64 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.48 €	2.23 €	6.71 €

Familles relevant du QF 5 : 1 390 € et plus

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.48 €	3.67 €	8.15 €
2 ^{ème} enfant	4.48 €	3.48 €	7.96 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.48 €	2.34 €	6.82 €

et le tarif garderie de la pause méridienne et repas pour élève usager occasionnel : **tarif unique de 9.12 €.**

- **Garderie matin, mercredi et soir** : Compte tenu de l'effort réalisé par la commune en matière de tranche tarifaire, il est nécessaire que les familles quant à elles, soient vigilantes à l'inscription ou la désinscription de leur enfant dans les délais impartis. Compte tenu des nombreux abus relevés, il est proposé une majoration des tarifs.

Temps de garderie	Tarif	Tarif majoré	Total avec déduction ATL (0.50 € / h)	
7h30 – 8h20	1.74 €	2.72 €	1.24 €	2.22 €
7h30 – 9h (mercredi)	2.87 €	4.56 €	2.12 €	3.81 €
8h15 – 9h (mercredi)	1.74 €	2.82 €	0.99 €	2.07 €
12h – 12h30 (mercredi)	1.74 €	2.31 €	Non concerné	
16h20 – 17h15	1.74 €	2.72 €	1.24 €	2.22 €
16h20 – 18h	2.92 €	4.71 €	2.17 €	3.96 €
16h20 – 18h30	5.79 €	8.15 €	4.79 €	7.15 €

Après débat, à l'unanimité les tarifs sont adoptés.

Le secrétaire de séance
Lilian DUBAND

Pour extrait conforme
La Présidente de séance
Anne-Marie POTY



